MAIRIE DE PARIS

Les aménagements des jardins

La qualité des sols

Avant les plantations, la qualité sanitaire du sol intéresse le jardinier. L'aménagement d'un jardin doit **tenir compte de l'histoire du site.** Activités industrielles ou artisanales peuvent avoir **pollué le sol.**

Par précaution, enquêter sur l'historique du site (archives départementales) ou faire appel à un bureau d'étude pour des analyses plus poussées qui en conclusion indique les positions à prendre.
Généralement, il est recommandé d'aménager « hors sol » pour isoler les cultures du sol d'origine : pose de système drainant isolant en pleine terre ou jardinage en bacs.

La Mairie de Paris applique ces précautions pour la **mise en place des jardins partagés.** Elles peuvent l'être pour tout **jardinage collectif en pied d'immeuble.**

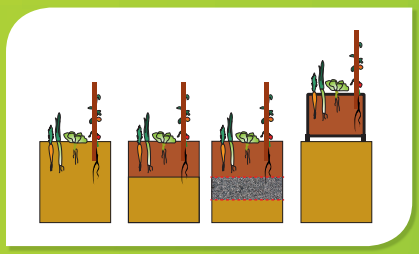

Les différents types de plantations

Apporter de la terre végétale sur une couche de drainage (gravier, sable, pouzzolane), isolée entre deux géotextiles.

Une hauteur de terre de 30 à 50 cm au moins est nécessaire pour cultiver une large gamme de végétaux. Décompacter en surface pour ne pas percer le géotextile.

Disposer au fond du bac une couche de drainage. Pour les contenants plus grands, tapisser d'un géotextile. Recouvrir de terreau et à chaque plantation, renouveler la couche supérieure (surfaçage).

Pour faciliter la pratique du jardinage par tous, **les bacs surélevés sont conseillés.**

MAIN VERTE

CRÉDITS PHOTOS : © Catherine Bernard, Nadine Charvier, France Fredon, Mairie de Paris, Céline Philbert - Création graphique : Agence Bolivie